



Reclamation Ordures ménagères

Par **Gimon Sabrina**, le **14/06/2018 à 14:11**

Bonjour j ai quitter mon ancien logement il y a plus de 2 ans et on me réclame les ordures ménagères pour cette périodes car je n est pas signaler mon déménagement. Mais il voit bien qu' un nouveau locataire occupe les lieux alors il prenne deux fois la taxes pour les poubelle est ce normal comment faire pour ne pas payer merci

Par **janus2fr**, le **14/06/2018 à 15:18**

Bonjour,
Qui vous réclame la TEOM ? Le bailleur ?
Si c'est pour la période où vous avez été locataire, la prescription étant de 3 ans, le bailleur est encore dans les temps...

Par **Gimon Sabrina**, le **14/06/2018 à 15:38**

Bonjour janus2fr. C est la communauté de commune qui me les réclame alors comme je n habite plus dans l appart pourquoi il me les réclame merci

Par **janus2fr**, le **14/06/2018 à 19:16**

D'accord, donc c'est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères que l'on vous demande, il est bon de le préciser car je pensais qu'il s'agissait de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...

Par **Gimon Sabrina**, le **14/06/2018 à 20:39**

Est ce que j ai un recourt ou avez vous des textes de lois merci